



**DECLARATION DE
L'ONG FILLES EN ACTIONS AU BÉNIN
A L'OCCASION DE LA JOURNEE
MONDIALE DU DROIT A
L'AVORTEMENT**

28 SEPTEMBRE 2022

Au milieu des crises mondiales et de l'incertitude croissantes, nous affirmons que les reculs continuent. Le rétrécissement de l'espace civique et la prolifération de faux récits ont un impact négatif sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, en particulier ceux des communautés privées de leurs droits et qui sont ainsi marginalisées : nous nommons les filles, les femmes et les personnes à genre large.

Le 28 Septembre, le monde entier célèbre la journée Mondiale de l'avortement et l'année 2022 place la commémoration de cette journée sous le thème de « **L'Avortement en temps incertains** ».

L'incertitude affecte fortement « le pourquoi et le comment » les femmes peuvent avoir des enfants.

**NOUS PARTAGEONS LA DYNAMIQUE
DE LA
CAMPAGNE INTERNATIONALE
POUR LE DROIT DES FEMMES À UN
AVORTEMENT SÉCURISÉ LORSQUE
NOUS AFFIRMONS QUE :**

Nous vivons des temps incertains – les causes sont nombreuses et différentes dans chaque partie du monde : crises et soulèvements politiques, actions militaires, coups d'État, crises humanitaires, crises migratoires, crises

économiques, crises de la santé publique et des services de santé, les urgences alimentaires, les urgences climatiques, la pandémie de Covid-19, la pauvreté persistante et croissante, le chômage persistant et accumulé et les salaires incertains, l'inflation et la hausse du coût de la vie, les pannes de communication Internet (qui touchent particulièrement les jeunes).

Il y a aussi une recrudescence du fondamentalisme et de l'autoritarisme, à la fois religieux et politique.

Il existe des dysfonctionnements majeurs de la chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne les médicaments et les produits de SSR - leur fabrication, leur transport et bien plus.

Les difficultés de procréation existent dans chacune de ces situations lorsque le logement, l'alimentation, les soins de santé, les services de maternité, la protection et l'accompagnement des femmes enceintes et des enfants, sans parler

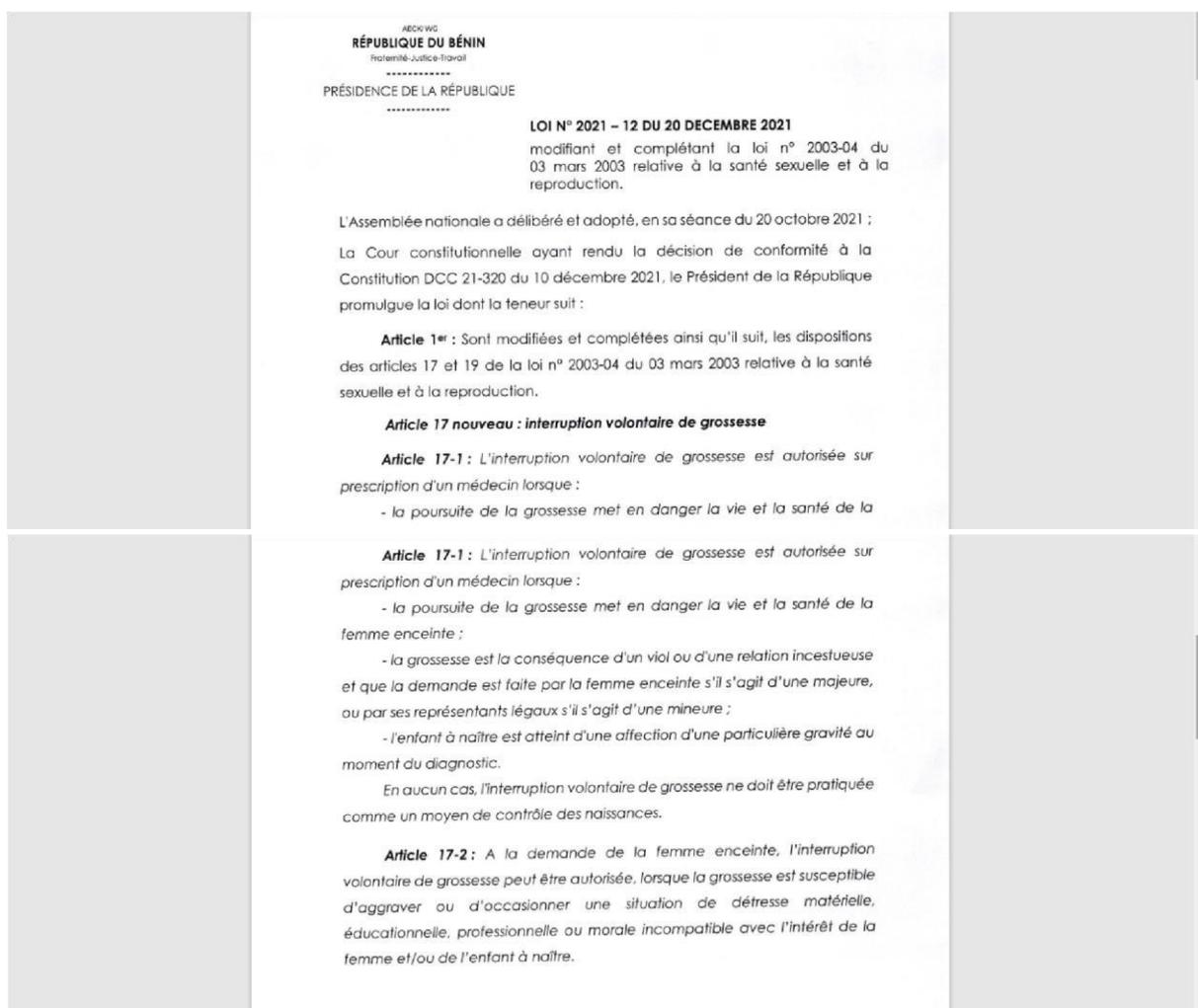
de l'accès aux services de contraception et d'avortement, sont absents ou non assurés.

Dans certains pays comme le nôtre, les temps incertains semblent permanents. Nous devons donc tous dire à l'unanimité « protégez les femmes, protégez les soins d'avortement » même en « temps incertains » ou « surtout en temps incertains ».

Cependant, le thème « L'Avortement en temps incertains » ne vise pas seulement à aborder les aspects négatifs. En effet cela donne du pouvoir à agir, cela nous donne la possibilité de quelque chose dont nous avons besoin et que nous voulons, que nous devons avoir accès à un avortement sécurisé en temps incertains.

Ce thème peut nous ramener à des expériences personnelles de toutes sortes, y compris des expériences positives, malgré les temps incertains, et sur des améliorations positives des lois, des politiques et de la prestation de services.

Pour lutter contre les avortements clandestins dont la morbidité et la mortalité sont dramatiques, le Bénin a mis en place pour les filles et les femmes un système d'encadrement de l'avortement par l'adoption de la loi modificative au Parlement.



Article 17-3 : L'interruption volontaire de grossesse envisagée en vertu de l'article 17-2 de la présente loi ne peut avoir lieu après douze (12) semaines d'aménorrhée.

Article 17-4 : Lorsqu'en application de l'article 17-2 de la présente loi, la femme majeure enceinte sollicite l'interruption volontaire de grossesse, elle peut s'adresser :

- directement à un médecin officiant dans une structure sanitaire publique, ou dans une structure sanitaire privée compétente pour pratiquer l'interruption volontaire de grossesse ou

- à un assistant social qui la réfère à une structure sanitaire compétente.

Lorsqu'en application de la même disposition, l'interruption volontaire de grossesse est envisagée sur une femme enceinte mineure ou sur une femme enceinte majeure sous curatelle, le représentant légal se réfère soit directement à un médecin, soit à un assistant social qui, le cas échéant, les réfère à une structure sanitaire compétente.

Le consentement de la mineure ou de la majeure sous curatelle est préalablement recueilli.

Depuis la promulgation de cette loi modificative, il n'existe pourtant pas encore de décrets d'application la rendant ainsi muette. Pourquoi tant de lenteur ?

L'existence de cette loi non applicable *de facto*, n'arrête pas les avortements clandestins ni leurs conséquences dramatiques avec les décès qui lui sont associés au quotidien. Que vie perdues... pour rien !

En ce jour, nous plaidons fortement pour que soit accélérée la machinerie administrative de la fabrique des lois pour que soient rendus public ces décrets d'applications s'ils sont déjà établis et une plus grande diligence dans leur mise en œuvre.

Ceci permettra d'ouvrir un dialogue franc, sûr et libre sur la question de l'interruption volontaire de grossesses au Bénin sans que nos discours ne soient confondus à de la publicité, encore moins à la promotion de l'IVG en République du Bénin. L'IVG n'est pas et ne doit pas être un moyen de contraception.

Aucune politique publique dans ce cadre ne pouvant se faire sans les premières concernées, nous demandons au gouvernement, aux autorités politiques et administratives du Bénin ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers, les ressources indispensables pour que tous les acteurs entrant dans la chaîne y compris les organisations féministes et militantes féministes puissent aller à la rencontre des communautés afin que les cibles visées soient directement atteintes.

En cette célébration de la journée mondiale du droit à l'avortement, l'ONG Filles en Actions

lance son programme intitulé « SHE WANTSSHE CHOOSES » / « ELLE VEUT-ELLE

CHOISIT » (avec pour slogan avant de choisir, elle doit savoir). La première phase est un projet qui va durer trois années avec le soutien du Fonds Mondial pour les Femmes pour contribuer à l'avancée des droits en santé sexuelle et reproductifs des adolescentes, jeunes filles et jeunes en République du Bénin :

Axé sur trois (03) domaines d'intervention que sont : la santé et l'hygiène menstruelle, l'IEC sur les DSSR et des actions y compris un Plaidoyer Collaboratif pour décourager et lutter contre les avortements clandestins.

Ce programme de trois ans devra atteindre les objectifs suivants :

- (1) Un rapport sur l'état des lieux de la situation des filles au Bénin en matière de Santé et Hygiène Menstruelle disponible ;

- (2) L'information, la sensibilisation et l'éducation d'un nombre important d'adolescentes, de jeunes filles et jeunes des régions du Nord, du Sud et du Centre du BENIN sur les DSSR et qui auraient participé activement à l'élaboration des outils et contenus de communication pour eux-mêmes aux moyens des causeries éducatives, narratives, informatives et sensibilisations grands publics ; lesquelles seront accompagnés des offres de services en stratégie avancée de SSR via des collaborations qui seront nouées avec des structures comme l'ABMS, l'ABPF.
- (3) Avancer sur des actions y compris des Plaidoyers collaboratifs visant la dépénalisation et la décriminalisation de l'avortement sécurisés au Bénin et dans l'espace d'Afrique Francophone.
 - Interroger le cadre juridique et politique entourant l'accès à un avortement sûr et

légal et faire des recommandations sur la manière de rendre l'avortement plus sûr pour les femmes, les filles et les personnes à genre large devient plus qu'important.

- Fournir un espace pour tenir les autorités politiques et administratives responsables de leurs engagements en vertu des cadres internationaux et régionaux sur les droits humains des femmes, des filles et des personnes à genre large pour que les droits à la santé sexuelle et reproductive siègent désormais au centre des préoccupations et réflexions. Nous Filles en Actions, nous nous joignons aux militants du monde entier pour souligner nos revendications pour le droit d'accès à un avortement sécurisé.

Nous (ONG Filles en Actions, nous militantes féministes, nous personne à genre large, nous humains) nous nous unissons pour combattre les multiples crises auxquelles nous sommes

confrontés en appelant nos gouvernements à reconnaître que l'accès à l'avortement sécurisé est un soin de santé essentiel et au cœur des réponses aux crises ; c'est ainsi donc une question de développement.

Vive les Filles et les Femmes

Vive la santé

Vive l'accès à un avortement sûr et légal en tant que préoccupation en matière de droits humains et de santé.

Brian SOSSOU



**Présidente de
l'ONG Filles en Actions**